

DOSSIER DE PRESSE

Plan de relance de l'économie : les Régions proposent un new deal industriel et environnemental

06/04/2020



Le contexte : une crise économique sans précédent

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 génère une crise économique sans précédent.

Au-delà des mesures d'urgence auxquelles elles ont pleinement contribué aux côtés de l'État, les Présidents de Région ont appelé dès le 30 mars à l'élaboration rapide d'un plan de relance.

Les Régions souhaitent apporter tout leur concours à **ce plan de relance** qui doit être co-construit entre l'État et les Régions, chefs de file du développement économique, de la transition écologique et de l'aménagement du territoire.

Le plan de relance doit reposer sur **trois dimensions** :

1. Un **volet de très court terme** s'appuyant sur des projets déjà bien identifiés sur les territoires et dont la mise en œuvre peut être immédiate, afin de créer une relance par la demande ;
2. Mais la crise est aussi une crise de l'offre, et appelle donc la conception d'un **volet de moyen et long terme** reposant sur une stratégie permettant de repenser notre système productif afin d'orienter les investissements sur des enjeux essentiels pour l'avenir du pays et s'inscrivant dans le cadre d'une transition écologique volontariste. Nos modes de production doivent être adaptés aux enjeux que révèle cette crise en termes de dépendance à la mondialisation, en termes d'impact environnemental, et donc finalement en termes de sécurité et de résilience ;
3. Enfin, la mise en œuvre de cette stratégie devra s'appuyer sur des **outils de mise en œuvre souples et innovants**, des **moyens budgétaires conséquents et garantis**, et **prendre en compte toutes les diversités territoriales** et leur valeur ajoutée respective.

Pour un « contrat de relance » à effets immédiats

- Pour qu'elle puisse produire des effets immédiats, la première phase du plan de relance de l'économie doit pouvoir s'appuyer sur des **projets concrets et matures**.
- Ces projets doivent pouvoir faire l'objet d'une **contractualisation rapide** entre l'État et les Régions, en lien avec l'ensemble des acteurs des politiques économiques locales qui souhaitent y contribuer et sur une **base souple et réactive**.
- Cette contractualisation a vocation à **se substituer aux actuels Contrats de plan État-Régions** (CPER) en y intégrant des dimensions complémentaires.

Les propositions des Régions :

- 1) Identifier et financer, à travers des « **contrats de relance** », Région par Région, les projets actuellement ralentis ou à l'arrêt faute de moyens (infrastructures de mobilité, projets des CPER, projets scientifiques et technologiques, plans d'investissement dans l'économie, déploiement du très haut débit, etc.)
- 2) Introduire dans ces contrats **des investissements en matière de santé, de politiques sanitaires, de recherche médicale** pour répondre au plus vite aux déficits révélés par la crise.
- 3) Introduire dans ces contrats des dispositifs **d'ingénierie financière** permettant de donner un effet de levier à l'action publique.
- 4) Organiser un déploiement massif, sur les territoires, des dispositifs **d'aide à l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat et des bâtiments**.
- 5) Accompagner la revitalisation de **l'activité touristique, associative** (en particulier dans les domaines culturel et sportif) et de **l'économie sociale et solidaire**.

Pour une politique économique et industrielle contractualisée État/Régions

- La crise actuelle pose la question de la **résilience** et de la **sécurité** de notre système productif, tout comme de sa **compatibilité avec un mode de développement plus durable**. Il ne serait pas responsable de penser un plan de relance qui ne préparerait pas le pays aux nouveaux enjeux que constituent les risques de pandémies ou les risques climatiques.
- Il est donc indispensable de redéfinir une **stratégie économique et environnementale** qui soit la charpente d'une **nouvelle et véritable politique industrielle** : des choix clairs, et des moyens pour les mettre en œuvre.
- Cette « **nouvelle politique industrielle** » doit associer la définition de stratégies nationales tout en s'appuyant sur les écosystèmes territoriaux, propices à la création et au développement des entreprises. L'un ne va pas sans l'autre.
- C'est pourquoi, pour la première fois dans notre pays, **cette nouvelle politique industrielle doit faire l'objet d'une planification et d'une contractualisation entre l'État et les Régions** et se décliner au travers d'outils communs.
- Cette contractualisation sera amenée à prendre la suite des « contrats de relance » et à constituer une dimension stratégique de la prochaine génération des contrats de plan État Régions (CPER).

Les propositions des Régions

- 1) **La nouvelle politique industrielle** devra poursuivre plusieurs objectifs :
 - **identifier** les secteurs clés et grandes filières de l'économie à relocaliser (en matière industrielle, agricole, agroalimentaire, de logistique, de santé, d'économie numérique, etc.);
 - **créer** les conditions de la durabilité économique des chaînes de valeur en s'appuyant sur de véritables « usines du futur » qui assureront la compétitivité des nouveaux systèmes productifs ;
 - **garantir** la rentabilité des usines ainsi créées en intégrant dès le départ la question du prix des produits « relocalisés » que les pouvoirs publics (État, Sécurité sociale, collectivités locales...) et les consommateurs sont prêts à payer ;
 - **réorienter** profondément notre modèle productif pour permettre une véritable transition énergétique et écologique de notre économie ;
 - **répondre** à un besoin d'investissement massif dans la production d'énergie renouvelable, dans la performance énergétique des bâtiments, dans le verdissement des flottes de véhicules, dans des systèmes de transports en commun performants, etc. ;
 - **favoriser** la digitalisation de notre outil productif et reprendre en main la gestion des données stratégiques ;
 - **investir** massivement dans la montée en compétences (formation) et dans les savoir-faire stratégiques (R&D, innovation, etc.).

- 2) Pour garantir l'élaboration et la mise en œuvre efficace de cette stratégie, les Régions proposent **d'institutionnaliser un « Comité économique permanent État-Régions » et de le décliner dans chaque région** (à l'image des task force qui se sont constituées pour gérer la crise).

- 3) Cette nouvelle politique industrielle devra **associer largement les acteurs économiques, les autres collectivités territoriales et leurs groupements**, s'appuyer sur les potentialités de chaque territoire et ainsi garantir la compétitivité des entreprises, notamment celles qui auront été relocalisées.

Pour des outils de mise en œuvre souples et efficaces

- Que ce soit à court terme ou à moyen terme, le plan de relance doit pouvoir s'appuyer sur des processus et des outils innovants, avec des procédures allégées, afin que le plan dispose de **moyens financiers massifs** dans un contexte de forte tension budgétaire.
- Alors qu'elles n'ont aujourd'hui aucun levier d'action sur leurs recettes (qui vont être fortement impactées par la crise dès 2020 et également en 2021 et 2022 du fait des contractions successives de la TVA et de la CVAE), les Régions doivent pouvoir prendre des engagements dans la durée ce qui nécessite qu'elles disposent de **mécanismes de garantie sur leurs ressources**.
- Dans le même temps, face à cette crise, les outils contractuels classiques (CPER, PO, etc.) ou les logiques d'appels à projets s'avèrent inadaptés pour apporter des réponses concrètes, rapides et efficaces.

Les propositions des Régions

Pour que les Régions puissent assurer l'effet levier de la future stratégie économique et industrielle sur les territoires, il est nécessaire :

1) **d'innover dans les outils**, à titre d'exemple :

- L'économie mixte peut être repensée pour permettre de consolider dans la durée certaines activités stratégiques grâce à des prises de participations en capital qui n'exigent pas des rendements supérieurs à l'amortissement des fonds propres ;
- L'économie sociale et solidaire peut être développée pour répondre à certains besoins spécifiques notamment dans les services de proximité ou les circuits courts ;
- L'ingénierie financière peut être développée pour optimiser les effets de leviers ;
- Les normes peuvent être allégées ou simplifiées, pour faciliter la réactivité ;

2) **de revoir la réglementation des fonds européens** :

- à court terme sur le plan des règlements financiers pour simplifier l'usage des fonds ;
- à moyen terme pour élargir le champs des thématiques finançables et réellement accompagner la nouvelle politique industrielle en évitant des fléchages trop spécifiques conduisant à des spécialisations trop fortes ;

3) **de réfléchir à une réorientation massive des crédits du plan d'investissement dans les compétences** pour accompagner la restructuration des industries (notamment dans une logique de relocalisation) ;

4) **de permettre une application différenciée des politiques publiques et de l'action des Régions** pour tenir compte de ce que chaque territoire peut apporter de spécifique à la richesse de cette stratégie ;

5) **de mettre en place un outil de partage de données État-Régions** permettant un pilotage plus fin et efficace d'une politique économique et industrielle partagée.